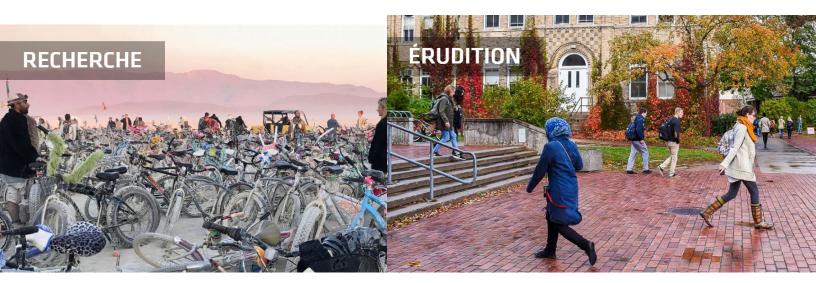
FONDATION DE L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE DU CANADA

PLAN STRATÉGIQUE

2025-27



Approuvé par le CA de la FAPC en juin 2025. www.lacf.ca/fr



Plan stratégique 2025-2027 de la FAPC

Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que nous nous réunissons, travaillons et vivons, d'un océan à l'autre, sur les terres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et de leurs gouvernements. Nous reconnaissons que le siège social de la FAPC est situé sur le territoire algonquin et anichinabé non cédé. (Photo: Site Web FAPC)



À propos de la FAPC

La Fondation de l'architecture de paysage du Canada (FAPC) est un organisme caritatif national établi en 1988 par des membres de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC).

<u>Vision</u>: la FAPC pense que l'aménagement paysager a le pouvoir de transformer notre avenir.

<u>Mission</u>: investir dans la recherche, la communication et les bourses d'études pour développer notre savoir-faire en matière d'aménagements résilients et équitables au service des citoyens.

<u>Pour accomplir sa mission</u>, la FAPC sollicite et gère des dons, des subventions et des legs. Elle élabore des politiques et des programmes, et elle examine, finance et promeut ses activités et ses programmes.

La FAPC est essentiellement un organisme bénévole doté d'un comité exécutif et d'un conseil d'administration qui se consacrent à la promotion et à l'avancement des valeurs fondamentales de l'architecture paysagère au moyen de ses programmes permanents.

Charte canadienne du paysage

L'architecture de paysage a pour objet de concilier l'aménagement du territoire et la conservation de l'environnement. La FAPC soutient cet idéal fondamental, qui repose notamment sur :

- o la conservation et la gestion des ressources environnementales;
- o l'anthropologie environnementale;
- o la promotion du développement durable;
- o la mise en valeur et l'amélioration de l'esthétique des paysages.

En se fondant sur ces valeurs et la <u>Charte canadienne du paysage de l'AAPC</u>, la FAPC élabore des programmes et des activités pour réaliser sa mission, notamment :

- o financer des initiatives de recherche et de communication, conformes aux valeurs de la profession, qui font progresser la pratique actuelle de l'architecte de paysage;
- o faire connaître et comprendre les idéaux de la profession d'architecte paysagiste en communiquant largement les résultats:
- o soutenir les étudiants et les professionnels émergents à titre de prochaine génération de décideurs en architecture de paysage.

Nos principes

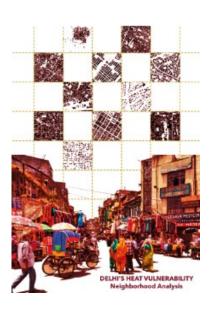
Le principe de bonne gouvernance est au cœur de la FAPC. Une gouvernance éthique et bien structurée nous permettra d'atteindre nos objectifs. Les principes de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion, ainsi que la réconciliation avec les peuples autochtones, sont essentiels au plan stratégique.

Programmes et activités

Depuis sa création, il y a une trentaine d'années, la FAPC a élaboré des programmes et des activités pour soutenir la recherche, la communication et les études. Grâce à des collectes de fonds, des dons et des legs, nous avons recueilli plus de deux millions de dollars, et environ 800 000 \$ ont été investis dans 150 projets de recherche et de communication. Nous constatons par ailleurs que ces travaux proposent une vision typiquement canadienne du paysage et des priorités.

Recherche

Au fil des ans, le programme de subventions a permis de financer des projets de recherche et de communication, notamment dans les domaines de l'histoire orale, de l'éducation, de la recherche en design, de la production vidéo et des présentations. Les demandes de subvention sont déposées à la fin de l'automne et les lauréats sont annoncés en janvier. Pour mettre en valeur cette initiative, le site Web de la FAPC tient à jour un registre des lauréats de la dernière année et de l'ensemble des projets financés (subventions, bourses et projets spéciaux). Les lauréats de la FAPC reconnaissent le rôle essentiel de l'aménagement paysager et cherchent à élargir leurs connaissances, à favoriser la gestion responsable et à faire preuve d'innovation dans leurs travaux. (Photo: Kanika Mehta, Équité verte : concevoir des espaces publics équitables et résistants à la chaleur pour Delhi : Équité verte : concevoir des espaces publics équitables et résistants à la chaleur pour Delhi / LACF)



Communication

La FAPC subventionne des initiatives de communication et finance des projets spéciaux. Les projets spéciaux, comme leur nom l'indique, sont des demandes présentées hors du programme de subventions qui reçoivent un financement selon de stricts critères et l'approbation du conseil d'administration. La Fondation soutient les initiatives de communication conformes à sa mission qui augmentent la notoriété de la profession.

Bourse d'études

La FAPC propose un programme de bourses d'études en pleine expansion. Bon nombre de ces bourses ont été créées en collaboration avec des partenaires aux vues similaires. En soutenant nos étudiants les plus brillants, nous assurons notre avenir et rendons nos programmes d'enseignement plus attrayants et concurrentiels. Notre programme de bourse est destiné à soutenir les étudiants et les chercheurs universitaires canadiens.

Objectifs SMART

Dans le cadre de ses activités et du plan stratégique, la FAPC applique le concept des objectifs SMART. Il s'agit d'une approche systématique pour établir, mettre en œuvre et évaluer les objectifs. Ce cadre contribue au succès et à la pérennité des initiatives visant à promouvoir la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion au sein d'une organisation.

Buts et objectifs du plan stratégique 2025-2027

1 : Financement

- 1.1 : Allouer un budget, définir un mandat et **embaucher un consultant pour établir une stratégie de financement** de 3 à 5 ans, que le personnel et le Conseil pourront mettre en œuvre d'ici la fin de 2026. Responsable : Comité de financement
- **1.2 : Augmenter la valeur de chaque bourse régionale** à un minimum de 5000 \$ d'ici 2027. Responsable : Comité de financement.
- 1.3 : Augmenter la valeur de la bourse Frederick Gage Todd à 20 000 \$ d'ici 2027. Responsable : Comité de financement
- **1.4 : Augmenter** de 5000 \$ **la valeur maximale des subventions de recherche** pour les professionnels et de 2500 \$ pour les étudiants, d'ici 2027. Responsable : Comité de financement
- **1.5**: **Établir**, d'ici 2026, **un programme de reconnaissance des donateurs** pour les cabinets d'architectes paysagistes, en s'appuyant sur le programme de reconnaissance des entreprises commanditaires, sans compromettre les avantages fiscaux des dons. Responsable : Comité de financement et personnel

2 : Gouvernance et ressources _____

- 2.1: Planifier les besoins en personnel et en ressources pour mettre en œuvre le plan. Embaucher du personnel de soutien à raison de deux jours par semaine au minimum d'ici le début de 2027 afin de soutenir la croissance continue de la FAPC. Responsable : Comité exécutif, personnel
- 2.2 : Établir un barème de frais de traitement (ou autres) qui soutient nos opérations sans impacter les programmes de subventions et de bourses d'études d'ici la fin de 2026. Responsable : Comité des finances
- 2.3 : Analyser les lacunes en matière de représentation au sein du Conseil. Recruter des administrateurs en fonction de leurs compétences stratégiques (financement, juridique, etc.) en tenant compte de la diversité, d'ici 2028. Responsable : Comité exécutif, comité des candidatures, personnel

3 : Bourses et subventions

- 3.1 : Établir une bourse d'études pour les candidats PANDC et une subvention de recherche visant à promouvoir l'équité, la diversité, la justice et l'inclusion dans la profession d'architecte paysagiste d'ici la fin de 2027. Responsable : Personnel, Comité des bourses d'études et Comité de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion.
- 3.2 : Présenter et valoriser les résultats de financement en examinant la stratégie de communication, en explorant divers partenariats et événements, en célébrant les donateurs et en rehaussant la notoriété de la FAPC d'ici la fin de 2025. Responsable : Personnel et Comité exécutif
- 3.3 : Explorer la possibilité de subventions de recherche stratégiques et thématiques, portant sur les questions autochtones, la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion dans la profession, le changement climatique et le recrutement stratégique, et constituer des fonds de recherche avec des organismes partenaires d'ici la fin de 2027. Responsable : Comité des subventions et Comité de financement